

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 14 mai 1971.
VDP/db

Note BIO n° (71) 68 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

Procédures écrites approuvées pendant la période du 7 au 14 mai 1971.

7.5.71 Vins mousseux

La Commission a envoyé au Conseil deux propositions de règlement concernant les vins mousseux produits dans la Communauté. En avril 1970 la Commission avait déjà présenté une proposition pour les vins mousseux de qualité. Cependant le Parlement Européen, le Comité Economique et Social ainsi que la majorité des experts s'étaient exprimé pour un règlement couvrant tous les vins mousseux, ce qui a amené la Commission à faire les nouvelles propositions.

Le premier texte concerne les vins mousseux, les vins mousseux de qualité ainsi que les vins mousseux de qualité produits dans des régions déterminées. Il comporte, d'une part, des dispositions générales applicables à tous les vins mousseux produits dans la Communauté et, d'autre part, les règles particulières auxquelles doivent répondre respectivement les vins mousseux et les vins mousseux de qualité. Le second texte complète le règlement 817/70 concernant les vins de qualité produits dans des régions déterminées afin de le rendre applicable aux vins mousseux de qualité produits dans des régions déterminées.
(Doc. COM(71) 481).

10.5.71 Aide alimentaire

Suite à une demande du Programme Alimentaire Mondial la Commission a décidé de livrer 2.830 tonnes de lait écrémé en poudre à l'Inde par l'intermédiaire du Programme Alimentaire Mondial. Il s'agit d'une fourniture d'urgence. Cette aide s'inscrit dans un règlement du Conseil de septembre 1969 prévoyant la fourniture de 120.000 tonnes de lait écrémé en poudre au Programme Alimentaire Mondial.
(Doc. COM(71) 494).

La Commission a proposé au Conseil la conclusion de trois nouvelles conventions d'aide alimentaire avec la Jordanie, la Tunisie et la Turquie.

La Jordanie recevra un don de 8.609 tonnes de farine de froment tendre, la Tunisie 27.000 tonnes de froment tendre et la Turquie 28.000 tonnes de froment tendre. Ces conventions seront conclues dans le cadre de la convention d'aide alimentaire en céréales, programme 1970/71.
(Doc. COM(71) 511).

.../...

10.5.71 Aide au stockage privé pour vins de table.

La Commission a décidé d'augmenter pour la deuxième fois les aides au stockage privé pour certains vins de table (type A II Sylvaner, Müller-Thurgau, type A III, Riesling). Le 15 février la Commission avait déjà augmenté cette aide de 0,005 u.c. par jour par hl. à 0,0075. Cependant cette augmentation n'a pas amélioré la situation sur le marché pour ces types de vin. La distillation des vins que la Commission a permise dans la période du 19 avril au 3 juin 1971 n'a pas apporté de soulagement non plus : ces vins sont trop chers pour la distillation. Il ne restait donc aucun autre soutien qu'une nouvelle augmentation de l'aide au stockage privé; cette fois-ci à 0,01 u.c. par jour par hl.
(Doc. COM(71) 513).

Amitiés,

P. COLLOWALD

(pour le Porte-Parole, absent)